

CAHIER DE REVENDICATIONS PRIORISÉES

ACCREDITATION « OUVRIERS » DU SYNDICAT DE LA FONCTION PUBLIQUE ET PARAPUBLIQUE DU QUÉBEC (SFPQ)

3 novembre 2023

LES PRIORITÉS INTERSECTORIELLES

1. **Durée de la convention collective** : trois (3) ans;
2. **Augmentations salariales** : 3 \$ de l'heure par année;
3. **Régime de retraite** : intégration des primes d'attraction-rétention ainsi que de la prime d'expérience dans le régime de retraite.

LES PRIORITÉS SECTORIELLES

1. Augmentation de la part de l'employeur pour les assurances à 50 % de la prime du plan Santé 2 ;
2. Création d'une prime d'attraction-rétention de 10 % pour les ouvriers de voirie ;
3. Ajout d'une cinquième de semaine de vacances supplémentaire après 10 ans de service ;
4. Création d'une prime d'expérience de 10 % après 10 ans de service et de 15 % après 15 ans de service ;
5. Rendre les heures supplémentaires plus attractives en :
 - a. Incluant les primes dans le calcul des heures supplémentaires;
 - b. Modifiant le taux applicable aux heures supplémentaires à 200 % ;
 - c. Augmentant de l'indemnité pour repas lors des heures supplémentaires.
6. Révision de certains droits relatifs des statuts permanents et occasionnels en :
 - a. Excluant les ouvrières et les ouvriers avec un statut saisonnier de l'assurance collective en période de non-emploi;
 - b. Permettant à une personne permanente de s'inscrire sur une liste de rappel sans devoir démissionner;
 - c. Permettant l'inscription sur deux (2) listes de rappel pour les ouvrières et les ouvriers et les aides horticoles.